

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00365 Numéro SIREN : 391 821 253 Nom ou dénomination : A.C.B.I

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt 16266



ACBI

Société à Responsabilité Limitée

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société ACBI, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Assemblée Générale du 27 septembre 2021

SARL ACBI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 45 734,71 €
20 rue du Bicentenaire de la Révolution
91220 LE PLESSIS PATE

RCS Evry 391 821 253

GODARD-BIZOUARD-FERREIRA

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
SIRET 824 792 220 00016
824 792 220 RCS Meaux

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société ACBI, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

SARL ACBI

Assemblée Générale du
27 septembre 2021

Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 15 juin 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter mon analyse de la situation de la société prévue par l'article L223-43 du code de commerce.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé au profit des associés ou de tiers de la société.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de l'analyse de l'arrêté de la société est la suivante :

- La situation comptable qui m'a été communiquée a fait l'objet d'un audit au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 et fait apparaître un chiffre d'affaires de 9.116.746 €, en baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent ;
- Par rapport à la dernière clôture, le résultat d'exploitation s'élève à 796.057 €, en hausse significative de 201% ;
- Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'entreprise s'élève à 586.594 €, contre 172.723 € en 2019 ;
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à cette date à 2.876.150 € et le capital social à 44.972 € ;
- L'actif immobilisé n'est pas très significatif (4% du total bilan) et la société dispose d'un stock évalué à 963.977 € ;
- Les créances clients s'élèvent, en valeur brute, à 2.832.809 €, dépréciées à hauteur de 6% ;
- Les dettes fournisseurs représentent 983.009 € et les dettes fiscales et sociales 489.016 € (dettes envers les organismes sociaux, dette de TVA et dette d'impôt société)
- Les disponibilités s'élèvent à 1.363.891 € et couvrent les dettes envers les établissements de crédit de 869.517 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nanteuil-lès-Meaux, le 16 septembre 2021

Serge GODARD

SCP GODARD BIZOUARD FERREIRA

Commissaire aux Comptes

